



Rapport annuel de la sécurité publique

Merci au personnel de milice pour son engagement citoyen en faveur de la sécurité de notre région !

Le rapport annuel de la sécurité publique s'est déroulé le jeudi 14 avril en présence de représentants des autorités communales et cantonales, ainsi que d'organisations de protection de la population fédérales, neuchâteloises, vaudoises et de France voisine. La sécurité publique n'ayant d'avenir que dans une étroite coordination entre les partenaires, ce rapport était l'occasion de présenter dans sa globalité le travail qui est réalisé durant toute l'année par les services de sécurité de proximité, de police du feu, de défense incendie, de protection civile et des ambulances.

Les activités 2015 ont démontré une fois de plus qu'il était indispensable de garantir des services de sécurité performants : 1'062 interventions des ambulances, 122 interventions des pompiers, près de 900 heures de soutien à la vie locale lors des manifestations villageoises et 5 interventions de la protection civile. Cela ne doit toutefois pas empêcher une gestion rigou-

reuse des deniers publics. Ainsi, les coûts de l'ensemble de la sécurité de notre région sont en baisse de 21% depuis 2010. A ce sujet, deux importants dossiers ont notamment abouti en 2015 : la forfaitarisation de la facture ambulance envoyée au patient, en diminution de 25 %, et la mutualisation des coûts des services ambulanciers du canton qui engendre une baisse annuelle des charges nettes de fr. 425'000.- pour notre région.

Le Conseil communal manifeste son soutien aux miliciens ainsi qu'au personnel communal qui s'engage tous les jours au service de la protection des personnes et des biens de notre région, une action qui doit être encouragée et valorisée. Il tient également à remercier les employeurs qui permettent de concilier la précieuse disponibilité du personnel de milice avec l'activité de leur entreprise. Il adresse enfin sa vive reconnaissance aux familles qui sont solidaires de ce bel engagement citoyen.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (8/26)

© Stéphanie Wenker

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous devez renouveler vos documents d'identité à l'approche de la belle saison ?

Présentez-vous personnellement au Contrôle des habitants, rue du Temple 8, 2114 Fleurier, muni d'une photo passeport récente de bonne qualité. Tout ancien document d'identité périmé ou non doit être rendu au bureau communal pour son annulation. La nouvelle carte d'identité est livrée au domicile du demandeur par courrier recommandé, dans un délai d'~15 jours ouvrables. Jusqu'à l'âge de 7 ans, le formulaire de demande de document d'identité est signé uniquement par un des parents ou du représentant légal. Dès l'âge de 7 ans et jusqu'à 18 ans révolus, le formulaire est signé par un des parents ou du représentant légal et également par l'enfant.

En cas de perte ou de vol, il est nécessaire de l'annoncer à la gendarmerie, puis de présenter le formulaire de déclaration de perte au bureau communal pour l'établissement du nouveau document.

Les tarifs en vigueur et à payer lors de votre passage au bureau communal sont de fr. 35.- pour une carte d'une validité de 5 ans pour une personne de 0 à 17 ans et de fr. 70.- pour une carte d'une validité de 10 ans pour un demandeur de 18 ans révolus.

Vous trouverez davantage d'informations via le lien suivant : <http://www.val-de-travers.ch/fr/vivre/prestations-et-demarches/vie-privee/papiers-et-attestations/documents-identite/>

Depuis le 2 mars 2010, les ressortissants suisses domiciliés dans le canton de Neuchâtel doivent commander sur rendez-vous leur passeport biométrique auprès de l'office de la population, secteur des documents d'identité.

Toutes informations utiles à ce sujet sont disponibles sur le site du Canton de Neuchâtel, selon le chemin suivant : Accueil – Autorités – DJSC – Service de la justice – Documents d'identité.

Echo des autorités

Elections communales, les listes sont déposées : faites votre choix !

Lundi 11 avril, 12 h 00 : toutes les listes des candidats aux élections communales sont déposées à la Chancellerie communale.

Pour cette 3^e législature, le Souverain aura une palette de 90

candidats provenant de 5 partis pour élire son Conseil général. Il s'agit, comme lors de la législature actuelle, du Parti Libéral Radical, du Parti Socialiste, du Parti Ouvrier et Populaire, des Verts, Ecologie et Liberté et de l'Union Démocratique du Centre.

Informez-vous pendant la campagne et TOUS AUX URNES LE 5 JUIN

Etablissons un record de participation!

ANNONCE

Restriction de stationnement

Place de Longereuse à Fleurier. Dans le cadre de la tournée 2016 du Cirque Starlight qui fera étape à la place de Longereuse et à cette occasion, la mesure particulière de restriction de circulation sera mise en place, à savoir :

du dimanche 24 dès 15 h 00 jusqu'à mercredi 27 avril 2016 à minuit : interdiction de stationner sur la place de Longereuse.

Parmi ces 90 candidats, 28 femmes sont en liste. Relevons également que 32 actuels conseillers généraux sont candidats à leur réélection. Les 5 conseillers communaux sont également sur la ligne de départ.

Cette 3^e législature voit, comme décidé lors de la fusion et conformément à la législation, l'abandon du siège garanti à chaque village. Les candidats sont domiciliés à :

- | | |
|-------------------|-----------------|
| Fleurier : 25 | Môtiers : 22 |
| Couvet : 13 | Travers : 8 |
| Boveresse : 7 | Les Bayards : 5 |
| Buttes : 4 | Noiraigue : 4 |
| Saint Sulpice : 2 | |

Cocktail des entreprises - invitation aux entreprises de la commune

Le Cocktail des entreprises 2016 aura lieu jeudi 21 avril à 19h00 au Centre sportif de Couvet. Pour

celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, n'hésitez pas à vous inscrire à cette manifestation conviviale ouverte à toute PME et commerce de proximité.

Tél. 032 886 43 60 ou courriel FinancesEconomie.VDT@ne.ch.

EN BREF

Retrouvez le portail Internet des entreprises de la région !

Au-delà de ses Fleurons industriels, le Val-de-Travers regorge d'une multitude d'entreprises de produits et services. Certaines sont déjà référencées dans le portail des entreprises de la région accessible sur www.val-de-travers.ch/entreprises et nous nous efforçons d'y faire venir chacune d'entre elles. Les entreprises et commerces de la région au bénéfice d'un site Internet et désirant être référencés gratuitement sur ce portail sont invités à nous retourner le formulaire figurant sur notre site Internet à l'adresse FinancesEconomie.VDT@ne.ch.

